

Présentation brève et synthétique des comptes administratifs et des budgets primitifs

1) ELEMENTS DE CONTEXTE

Dans un cadre juridique et financier instable imposé par l'Etat, la Commune de Chevigny-Saint-Sauveur a eu pour objectif, en 2019, de maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre en investissement. Ces marges ont permises d'améliorer le cadre de vie des Chevignois et d'investir dans l'enfance, la compétence scolaire, la sécurité, le lien social ainsi que dans le développement durable.

Les chiffres au 31/12/2019 étaient très encourageants, mais malheureusement la pandémie liée au COVID-19 a engendré une situation instable qui continuera d'impacter nos finances durablement, sur plusieurs exercices.

Ainsi, les hypothèses présentées lors du débat d'orientation budgétaire ont dû être largement remaniées afin de prendre en compte ce contexte nouveau, inédit et inquiétant.

Selon un article paru dans le journal « le monde » le 9 juin 2020, le retour à la normale de l'activité économique est attendu au mieux en 2022. La Banque de France anticipe même une chute de 10 % du PIB pour l'année 2020 et une augmentation du chômage à 11,5 % dans le courant de l'année 2021.

La pandémie liée au COVID 19 a ou va ainsi créer de nombreuses situations dramatiques, que ce soit dans le monde de l'entreprise ou chez les particuliers. C'est là tout un mode de vie qui va devoir être remis en question, mais y sommes-nous individuellement prêts ?

2) PRIORITE DU BUDGET

En 2019, la priorité de la majorité était de maîtriser la section de fonctionnement. La commune a géré rigoureusement son budget tout en proposant un programme d'investissement ambitieux. En effet, la ville a investi 3 366 000 € environ tout en dégageant une épargne nette de 1.5 million d'euros et en conservant un endettement faible (ratio de capacité de désendettement de 3.9 années).

Avec la pandémie liée au COVID 19, la ville de Chevigny-Saint-Sauveur a tenu sa place et a fait bien plus que d'autres communes. Sous la vigilance de Monsieur le Maire, les personnels ont su se montrer réactifs pour être à la hauteur des enjeux, dans un contexte réglementaire mouvant.

Cette période n'a bien entendu pas été sans conséquence pour nos budgets. Son coût global est aujourd'hui estimé entre 350 000€ et 600 000€.

Cependant, devant l'augmentation des dépenses et la baisse des recettes à venir, 3 choix politiques s'offrent à nous :

- soit nous choisissons de réduire les dépenses pour les aligner sur les recettes,
- soit nous augmentons l'impôt pour aligner les recettes aux dépenses,
- soit nous prenons le choix osé, et c'est de notre responsabilité de le faire, d'aider la reprise, d'aider nos entreprises à passer ce moment difficile, d'aider nos entreprises à maintenir l'emploi.

Vous pourrez donc constater que nous faisons le choix d'investir, d'investir dans l'emploi, dans la jeunesse, dans le développement durable... Ce qui n'aurait pas été possible si nous avions eu une gestion dépensière. Nous en avons la possibilité aujourd'hui grâce à notre gestion des derniers exercices en bon père de famille.

3) RESSOURCES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	% 18/19	Moyenne 2013-2019
011 charges à caractère général	2 509 093	2 743 367	2 941 747	2 502 517	2 489 405	2 475 099	2 726 473	10,16%	2 626 814
012 charges de personnel	5 244 630	5 609 493	5 432 291	5 425 655	5 448 966	5 496 767	5 598 974	1,86%	5 465 254
014 atténuations de produits	17 025	28 669	42 093	73 588	90 260	83 572	82 412	-1,39%	59 660
65 autres charges de gestion courante	986 166	1 098 839	1 002 741	818 760	796 567	835 209	848 104	1,54%	912 341
66 charges financières	310 016	295 558	270 476	245 246	216 852	206 300	185 355	-10,15%	247 115
67 charges exceptionnelles	757 147	3 898	17 016	6 194	62 583	4 809	4 851	0,87%	122 357
Dépenses réelles de fonctionnement	9 824 077	9 779 825	9 706 365	9 071 960	9 104 633	9 101 756	9 446 169	3,78%	9 433 541
Dépenses d'ordre	1 075 147	322 266	396 073	675 210	392 510	645 000	351 464	-45,51%	551 096
Total section de fonctionnement	10 899 225	10 102 091	10 102 438	9 747 170	9 497 143	9 746 756	9 797 633	0,52%	9 984 637

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 98.23%.

Coût des charges de personnel nettes et dépenses assimilées par habitant	Moyenne des communes métropolitaine de plus de 10 000 habitants	Moyenne Nationale (532 communes)
467 €/Hab	719 €/Hab	652 €/Hab

Les charges de personnel représentent 647 euros par habitant pour Chevigny-Saint-Sauveur. Pour les communes métropolitaines comprises entre 10000 et 15000 habitants, la moyenne des dépenses de personnel est 719 euros par habitant.

Charges à caractère général de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur	Moyenne des communes métropolitaine de plus de 10 000 habitants	Moyenne Nationale (532 communes)
231 €/Hab	239 €/Hab	264 €/Hab

Les charges à caractère général s'élève à 231 euros par habitant contre 239 euros pour les communes métropolitaines comprises entre 10000 et 15000 habitants et 264 euros par habitant pour les communes de même strate.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2013 - CA 2019									
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	% 18/19	Moyenne 2013-2019
013 atténuation de charges	202 190	341 325	395 231	334 948	341 330	153 184	79 276	-48,25%	263 926
70 vente de produits et de prestations	867 144	885 494	1 139 493	759 993	830 384	866 583	853 840	-1,47%	886 133
73 impôts et taxes	8 025 038	8 295 391	7 647 567	7 794 856	8 055 133	8 211 170	8 490 660	3,40%	8 074 259
74 dotations, participations	2 036 969	2 163 724	1 798 247	1 573 691	1 446 018	1 405 625	1 393 781	-0,84%	1 688 294
75 autres produits de gestion courante	125 803	126 221	129 868	136 127	140 027	104 657	81 307	-22,31%	120 573
76 produits financiers	43	36	28	28	24	27	27	0,00%	30
77 produits exceptionnels	752 182	25 569	182 679	379 123	8 687	410 191	131 968	-67,83%	270 057
Recettes réelles de fonctionnement	12 009 369	11 837 759	11 293 113	10 978 767	10 821 602	11 151 437	11 030 859	-1,08%	11 303 272
Recettes d'ordre	23 988	1 433	8 035	54 853	657 422	10 349	27 300	163,80%	111 911
002 résultat reporté	2 344 696	1 895 613	1 415 956	1 504 061	1 722 998	2 851 839	2 167 154	-24,01%	1 986 045
Total section de fonctionnement	14 378 053	13 734 805	12 717 104	12 537 681	13 202 022	14 013 625	13 225 313	-5,63%	13 401 229

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 102.80%.

La section de fonctionnement est donc maîtrisée ce qui permet de dégager des marges de manœuvre financières afin d'investir. Nous verrons d'ailleurs que le niveau d'épargne brute est fort. C'est un ratio utilisé pour évaluer l'efficacité de la section de fonctionnement.

En 2020, 12 158 736.20 € sont prévus en recettes de fonctionnement et 11 342 310.06 € sont prévus en dépenses de fonctionnement.

La COVID a coûté entre 350 000 € et 600 000 euros €.

La commune a conservé les aides aux associations.

La COVID aura un impact sur 2020 mais aussi sur 2021 et au-delà. Il y a aura des efforts à réaliser sur la section de fonctionnement sur les exercices à venir. Mais le choix est porté par une relance maintenant car c'est maintenant que les entreprises ont besoin des collectivités. Nous n'avons pas retardé la relance, nous l'avons relancé.

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CA 2013 - CA 2019									
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	% 18/19	Moyenne 2013-2019
10 dotations	0	0	0	0	0	0	1 955		
16 emprunts	953 548	985 387	889 822	1 248 380	802 269	847 152	763 985	-9,82%	927 220
20 immobilisations incorporelles	33 047	9 108	28 407	3 798	15 124	5 040	15 615	209,83%	15 734
21 immobilisations corporelles	335 941	697 239	176 009	187 174	114 012	662 982	1 692 708	155,32%	552 295
23 immobilisations en cours	1 894 782	1 371 018	597 255	482 409	441 214	648 809	478 437	-26,26%	844 846
opérations d'équipement	2 294 718	829 231	918 804	213 197	568 500	1 406 447	181 241	-87,11%	916 020
45 opérations pour comptes de tiers	0	0	538 037	279 625	0	5 028	0		117 527
autres dépenses	0	0	0	0	0	0	0		0
Dépenses réelles d'investissement	5 512 035	3 891 984	3 148 333	2 414 583	1 941 118	3 575 458	3 133 941	-12,35%	3 373 922
Dépenses d'ordre	693 542	1 433	8 035	54 853	657 422	10 349	27 300	163,80%	207 562
Déficit reporté	0	1 145 315	2 040 320	947 945	232 764	114 664	1 540 407	1243,41%	860 202
Total section d'investissement	6 205 577	5 038 731	5 196 687	3 417 381	2 831 304	3 700 472	4 701 648	27,06%	4 441 686

Les dépenses réelles d'investissement représentent 3 133 941 euros en 2019.

En 2019, la section d'investissement offre un programme ambitieux qui est financé, par le fonds de roulement, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, les ressources propres d'investissement et l'emprunt.

En 2020, le budget d'investissement sera au service de l'économie. Les dépenses d'équipement prévues dans le budget 2020 atteindront 4 318 571.14 euros. C'est un véritable plan de relance. En effet, en plus de ce qui était prévu initialement, la commune prévoit 300 000 euros supplémentaires qui permettront de réaliser des travaux sur l'école Ez Allouères.

4) MONTANT CONSOLIDE

En 2019, le montant consolidé des comptes administratifs du budget ville et du budget ZAC 6 NA est de 19 534 000.88 euros en dépenses et 20 966 058.06 euros en recettes.

En 2020, le montant consolidé des BP budget ville et budget ZAC 6 NA est de 26 776 017.22 euros en dépenses et 29 905 095.79 euros en recettes.

5) CREDITS D'INVESTISSEMENT ET LE CAS ECHEANT DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELS

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses d'équipement (chap. 20-21-23)	4 558 488	2 906 596	1 720 474	886 578	1 138 850	2 369 957	3 366 493 <i>Dont RAR</i> 998 491
emprunts	652 785	0	0	420 000	1 000 000	0	750 000

En ce qui concerne l'exercice écoulé, le montant total des dépenses d'équipement payées et/ou engagées est de 3 366 493 € soit un niveau de consommation des crédits ouverts de 85.04 %.

Rapportées au nombre d'habitants, les dépenses d'équipements s'élèvent à :

Dépenses d'équipement payées et engagées	Moyenne des communes métropolitaine de plus de 10 000 habitants	Moyenne Nationale (532 communes)
285 €/Hab	248 €/Hab	324 €/Hab

Pour faire écho au DOB, l'année 2019 aura été notamment marquée par :

- La réalisation et l'engagement d'investissement pour 1 780 000 € dans l'amélioration du cadre de vie
 - *Dont 1 000 000 € dans la voirie, les réseaux, les aménagements pour les personnes à mobilité réduite, les aménagements des espaces verts... ;*
 - *Dont 525 000 € d'acquisition foncière en vue d'opération d'aménagement;*
 - *Dont columbarium pour 25 000 €*
- La réalisation et l'engagement d'investissement pour 970 000 € dans le cadre du lien social
 - *Dont les investissements pour le gymnase Boivin d'un montant de 220 000 €*
 - *Dont l'étude pour l'extension des tennis à l'espace Coubertin pour 60 000 €*
 - *Dont la réfection de la toiture de l'espace liberté pour un montant de 100 000 €*
 - *Dont réfection de la toiture du centre Pierre Perret pour un montant de 75 000 €*
 - *Dont 70 000 euros pour la médiathèque (collection de livres, jeux...)*
 - *Dont l'éclairage du COSEC pour 50 000 €*
 - *Dont de multiples investissements (abris touche, portes à la piscine...)*
- La réalisation et l'engagement d'investissement pour 600 000 € dans le cadre de la jeunesse et des écoles
 - *Dont la rénovation de la chaufferie de l'école Ez Allouère pour 60 000 €*
 - *Dont le matériel et le mobilier dans les écoles pour 80 000 €*
 - *Dont la mise en accessibilité dans les écoles pour 25 000 €*
 - *Dont la sécurisation de la maison de l'enfance pour 18 000 €*
 - *Dont l'informatisation dans les écoles pour 60 000 €*
 - *Dont les premières études pour la rénovation de l'école Buisson Rond pour 30 000 €*

Le budget d'investissement 2020 sera au service de l'économie et de l'emploi. Les dépenses d'équipement prévues dans le budget 2020 atteindront 4 318 571.14 €.

En 2020, Le budget d'investissement sera au service de l'économie et de l'emploi. Les dépenses d'équipement prévues dans le budget 2020 atteindront 4 318 571.14 €. Un plan pluriannuel d'investissement est prévu dans les écoles et nous allons même plus loin en prévoyant 300 000 € en plus qui permettront de réaliser des travaux sur l'école Ez Allouères.

L'école Ez Allouères :

Avec les crédits supplémentaires sur Ez Allouères, nous lançons un plan d'investissement pluriannuel pour nos écoles et nous avons été 2 fois plus vite pendant cette période. Les travaux prévus en 2021, 2022 et 2023 seront réalisés sur 2020. En 2020, il s'agira de travaux d'étanchéité, de peinture, de réfections des sols et des faux plafonds, d'électricité. C'est près de 715 000 € de dépense d'investissement sur cette école en 2020 qui viennent s'accumuler au 180 000 € réalisé en 2019. Les dépenses d'investissement sur ces deux années représentent presque 1 million d'euros.

Le parc de la Saussaie :

La commune a commencé en 2019 la requalification sur le parc de la Saussaie afin que les Chevignois s'approprient cette espace centrale de la ville. Il y a déjà eu l'installation de bornes automatiques, de l'aire de jeux. Il y aura aussi des travaux sur les chemins blancs et l'installation de toilettes au sein du parc. En 2 ans ce seront plus de 430 000 € investis dans le parc de la Saussaie.

Les autres investissements :

- 1 500 000 € pour l'extension de Coubertin dont 560 000 € cette année ;
- 75 000 € pour la médiathèque (livres, DVD, mobiliers...) ;
- 130 000 € pour la mise en accessibilité des bâtiments ;
- 47 730 € pour la vidéo protection ;
- 70 000 € de glissière route de Dijon ;
- 100 000 € d'étude pour la rénovation de l'école Buisson Rond ;
- 57 000 € d'informatique dans les écoles ;
- 438 000 euros de voirie ;
- 190 000 € de travaux d'étanchéité centre social et espace liberté ;
- 60 000 € de rénovation de l'éclairage public.

Tout comme les projets réalisés, tous les projets à venir tiennent compte du développement durable (solaire, récupérateur d'eau, isolation...) parce que le développement durable n'est pas un projet visible en tant que tel. C'est un projet global qui s'insère dans toutes les actions, tous les projets, tous les investissements de la ville et du citoyen.

6) NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE ET NIVEAU DE L'EPARGNE NETTE

En 2019, l'épargne brute était de 1 519 078 € et l'épargne nette était de 755 093 €.

L'épargne brute et l'épargne nette sont des ratios qui permettent d'évaluer la performance de la section de fonctionnement.

Avec la COVID 19, l'épargne brute et l'épargne nette devraient diminuer

7) Niveau d'endettement de la collectivité

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette communale était de 5 937 366.31 € soit un ratio par habitant de 503 € ce qui est nettement inférieur au ratio des communes comparables selon les critères de la direction générale des finances publiques.

Encours total de la dette au 31/12/19	Encours total de la dette au 31/12/18	Moyenne des communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants	Moyenne Nationale (532 communes)
503 €/hab	504 €/Hab	537€/Hab	864 €/Hab

2014	2015	2016	2017	2018	2019
8 391 000 €	7 501 000 €	6 672 000 €	6 870 000 €	5 955 068 €	5 952 540 €

Un emprunt de 750 000 euros a été contracté en 2019.

La classification Gissler classe les emprunts en fonction d'une échelle de risque allant de 1A (emprunts ne comportant aucun risque) à 6F/ « hors charte » (emprunts à risque élevé). Au regard de cette classification, l'encours de dette de la commune au 31/12/2019 est composé d'emprunts classés intégralement en 1A, la commune n'ayant souscrit aucun emprunt structuré.

Au 31/12/2019, il n'y a plus aucun emprunt sur le budget annexe « ZAC 6NA »

La commune ne dispose pas de ligne de trésorerie.

En 2020, la commune va mobiliser des marges de manœuvre en termes d'emprunt afin de participer à la relance de l'économie.

8) Capacité de désendettement

La capacité de désendettement de la commune pour le budget général, calculée en rapportant le montant du capital de la dette restant dû à l'épargne brute, est de 3.9 années.

Pour mémoire, la direction générale de la comptabilité publique et celle des collectivités locales considèrent que les communes ayant une capacité de désendettement inférieure à 8 ans sont dans une situation correcte alors que le gouvernement a quant à lui fixé un seuil de 12 années pour le bloc communal dans le cadre de la nouvelle procédure d'encadrement budgétaire qu'il a mis en place.

En 2020, le ratio de capacité de désendettement de la commune pour le budget général calculée devrait augmenter en cas de baisse de l'épargne brute et de hausse de l'encours. En effet, la relance de l'économie ainsi que la mobilisation de l'emprunt est un choix politique de la municipalité.

9) Niveau des taux d'imposition

Attentive à la préservation du pouvoir d'achat des Chevignois, l'équipe municipale a décidé de ne pas augmenter la fiscalité locale en 2020. Ainsi la commune conserve des taux de fiscalité inférieurs aux autres communes comparables selon les critères de la direction générale des finances publiques.

Impôts locaux communaux	Taux fixés par la commune	Moyenne des communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants	Moyenne Nationale (532 communes)
TH	11.64%	13.92%	16.68%
TFB	21.32%	24.68%	22.67%
TFNB	80.90%	90.17%	55.18%

10) Les ratios

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	806,61	1100
2	Produit des impositions directes/population	479,29	554
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	941,92	1288
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	92,56%	92,15%
4	Dépenses d'équipement brut/population	202,20	324
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	21,47%	25,16%
5	Encours de dette/population	506,99	864
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	53,96%	67,08%
6	DGF/population	67,18	178
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,27%	59,27%

En 2019, les charges de fonctionnement sont maîtrisées et plus faibles qu'ailleurs (806.61 euros par habitant pour Chevigny contre 1 110 euros pour les communes de même strates). L'encours de la dette est aussi plus faible qu'ailleurs (506.99 euros par habitant pour les Chevigny contre 864 euros pour les communes de même strates).

En 2020, les marges de manœuvre constatées dans les ratios seront au service de la relance de l'économie.

11) Effectifs et charges de personnel

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Frais de personnel	5 244 630	5 609 493	5 432 291	5 425 655	5 448 966	5 496 767	5 598 974

Une fois corrigé des atténuations de charge, le coût de la masse salariale pour la commune est de 467 € par habitant. Pour information, le coût par habitant de la masse salariale nette (intégrant les remboursements de salaire) par habitant pour la moyenne des communes de strate comparable était de 652 € en 2018.

Coût des charges de personnel nettes et dépenses assimilées par habitant	Moyenne des communes métropolitaine de plus de 10 000 habitants	Moyenne Nationale (532 communes)
467 €/Hab	719 €/Hab	652 €/Hab

Rapportées au nombre d'habitant, les charges de personnel à Chevigny-Saint-Sauveur sont **1.4 fois moins importante** que la moyenne des charges des communes de même strate.

Rapportées au nombre d'habitant, les charges de personnel à Chevigny-Saint-Sauveur sont **1.6 fois moins importante** que la moyenne des charges des communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants.